COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Face aux droits de douane américains l'Union Européenne doit prendre ses contre-mesures pour protéger sa filière de production d'amandes

Dans un contexte de tensions commerciales persistantes avec les États-Unis, l'Union européenne doit impérativement prendre de fermes mesures de rétorsion si l'administration fédérale américaine persiste à imposer des droits de douane sur les importations européennes. Le secteur des fruits à coques, et particulièrement celui des amandes, représente un levier stratégique pour l'Europe. Avec une production californienne dominant actuellement le marché mondial et européen, il est crucial de rééquilibrer les échanges pour favoriser le développement de nos filières locales, plus respectueuses de l'environnement et moins dépendantes de pratiques d'exploitation intensives des ressources naturelles.

1) **La production locale augmente :** les filières espagnole, italienne, grecque, portugaise et française sont en plein essor. Les Espagnols approchent des 370 000 tonnes, les Italiens 75 000 tonnes, les Portugais 62 000 tonnes (source : Eurostat). La France reste un très petit producteur avec environ 2200 tonnes mais la filière est en forte croissance. L'Europe doit aider ces filières à se développer plutôt que de privilégier des importations massives de Californie. L'amandier est un arbre méditerranéen !

2) **La dépendance des producteurs US aux exportations :** les importations d'amandes US représentent à elles seules près d'un milliard d'euros. Il faut frapper les Américains sur les secteurs économiques fortement exportateurs, sinon le principe même des droits de douane n'a aucun sens.

3) **La lutte contre des pratiques déloyales :** cette concurrence massive avec l'Europe est gravement déloyale : la propriété des sous-sols permet notamment aux américains d'irriguer massivement pour atteindre des rendements qui sont plus du double de ceux obtenus en Europe. En effet, la production d'amandes en Californie fait état d'un usage annuel en eau d'irrigation entre 9 150 m3/ha *(Almond Board of California, 2018)* et 13 200 m3/ha *(California Water Impact Network, 2024)* contre 3000 m3/ha en moyenne sur les vergers français. Ces niveaux d'irrigation dopent artificiellement les rendements, critère est déterminant qui permet aux amandes importées d'être significativement moins chères en dégradant l'environnement.

4) **Le respect de la biodiversité et la lutte contre le réchauffement climatique :** les amandes importées de Californie posent des problèmes environnementaux majeurs, contrairement aux productions européennes :

- **Crise de pollinisation** : L'agriculture intensive californienne et l'usage massif de pesticides ont décimé les pollinisateurs locaux. Les producteurs doivent transporter par camion des 2 millions de ruches venues de tout le continent nord-américain, la plus grande transhumance d'abeilles au monde, contribuant à leur destruction.
- **Dépendance aux produits chimiques** : La récolte au sol pratiquée en Californie nécessite l'utilisation de bactéricides pour garantir la qualité sanitaire des amandes. Les méthodes européennes, plus traditionnelles, réduisent considérablement le besoin de produits chimiques.

Le bilan global des amandes importées est catastrophique sur le plan environnemental : usage massif de fertilisants, surconsommation d'eau, destruction des pollinisateurs, utilisation excessive de produits chimiques et fort impact carbone lié au transport. Ces facteurs justifient un rééquilibrage du marché en faveur des productions locales.

Aix en Provence, le 4 juin 2025

M. Arnaud Montebourg
Président
+33 6 33 71 52 41

M. François Moulias
Directeur Général
+33 7 78 66 47 43

Société par actions simplifiée au capital de 3 469 288 €
5 rue des Allumettes – 13 090 Aix-en-Provence
RCS Aix-en-Provence n° 839 571 940